

**Intervention de S.E.M. Christian Braun
Représentant permanent du Luxembourg**

**à l'occasion du débat général de la 54^{ème} session de la Commission de la Population et du
Développement (CPD)**

« Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable »

20 Avril 2021

Monsieur le Président,

Je tiens à vous remercier, ainsi que les autres membres du Bureau, notamment les deux facilitateurs, le Liban et la Roumanie, pour votre engagement et vos efforts inlassables pour parvenir à un consensus. En tant qu'ancien Président, je me souviens des défis, des multiples contraintes ainsi que des longues journées de travail auxquels on a tous dû faire face.

Je profite de l'occasion pour saluer l'équipe du Secrétariat et pour remercier les organisations de la société civile pour leurs précieuses contributions aux travaux de cette Commission.

Le thème choisi de cette session est de nos jours d'une telle importance, que les membres de la Commission avaient décidé de le remettre sur l'ordre du jour de la présente session après que l'année passée la pandémie ait rendu impossible une discussion de fond de la question. La pandémie COVID-19 risque d'entraîner une augmentation de l'insécurité alimentaire dans certaines régions du monde, les mesures sanitaires mises en place pour éviter la propagation du virus ayant des conséquences directes sur les systèmes alimentaires. Nous devons donc veiller à ce que la lutte contre la pandémie ne compromette pas la sécurité alimentaire. Surtout, nous ne devons pas perdre de vue la santé et les droits sexuels et reproductifs, qui sont étroitement liés à la nutrition, à la sécurité alimentaire et au de manière générale, au développement durable. La santé, le bien-être et l'épanouissement des droits des femmes et des filles tout au long de leur cycle de vie en dépendent et il faut aborder ces questions de manière à ne laisser personne pour compte.

La mise en œuvre efficace et complète du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des résultats de ses conférences d'examen reste d'actualité. Dans ce contexte, mon pays accorde une grande importance au rôle de la Commission de la population et du développement dans le suivi, l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action. Cependant, si la Conférence du Caire a engendré des progrès notables dans de nombreux domaines liés aux droits des femmes et des filles, que nous avons pu reconfirmer à Nairobi l'année passée, il ne faut pas se contenter de cet héritage. Le chemin restant à parcourir est énorme.

Mon pays s'engage résolument pour les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, leur intégration socio-économique, la réalisation de leur droit à l'éducation et de l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, ainsi que contre toutes formes de discriminations basées sur le genre. Ainsi, l'égalité du genre constitue une priorité de la candidature du Luxembourg au Conseil des droits de l'homme pour le mandat 2022-2024.

Au niveau international, le Luxembourg continue de consacrer 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement, y inclus des appuis importants à nos partenaires multilatéraux majeurs,

notamment le FNUAP. Ainsi, dans notre région prioritaire de l'Afrique de l'Ouest, nous soutenons le FNUAP dans la mise en œuvre de programmes à forte valeur ajoutée dans le domaine crucial de la santé reproductive, maternelle et infantile, à hauteur de 10 millions d'euros au Niger, au Burkina Faso et dans les régions vulnérables du Sénégal.

En reconnaissant l'importance de l'ODD 3 « bonne santé et bien-être » et l'ODD 5 « égalité entre les sexes », la Coopération luxembourgeoise soutient également depuis de nombreuses années des partenaires, tels que l'OMS, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ou encore l'ONUSIDA, en assurant systématiquement un soutien financier considérable aux priorités stratégiques du genre et des droits humains.